

Guéret, le 21 septembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

PANJO, un dispositif pour promouvoir l'attachement des nouveau-nés à leurs parents

Le besoin de sécurité affective du tout-petit est un besoin fondamental comme se nourrir ou dormir. La qualité de la relation qui s'établit entre le parent et son nouveau-né est déterminante pour le développement de ce dernier et sa santé. Or, les conditions de vie dans lesquelles les parents accueillent leurs bébés varient et n'offrent pas les mêmes chances à tous.

En Creuse, que ce soit avant ou après l'arrivée du nouveau-né, le repérage des familles en situation de vulnérabilité particulière reste insuffisant et le besoin en accompagnement plus prononcé sur l'Est du département. Le constat établi par l'Observatoire régional de la santé entre 2018 et 2020 sur l'état de santé de la petite enfance en Creuse a révélé un faible taux de femmes enceintes (5,2 %) ayant bénéficié d'une visite à domicile de la sage-femme de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil départemental. C'est pourquoi, en 2022, ce dernier a souhaité conforter ses équipes de PMI et Actions de Santé, en dotant le service d'une deuxième sage-femme avec l'objectif, en 2023, de renforcer son rôle, très en amont et en post-natal immédiat et d'atteindre, à horizon fin 2024, un taux de 30% de femmes suivies. L'autre enjeu est aussi de développer les missions des infirmières et puéricultrices à travers des visites à domicile, pour soutenir les familles au moment de l'arrivée de leur enfant et tout au long de son développement. Tous les autres corps de métiers de la PMI y apporteront leurs contributions (médecins, Educateurs Jeunes Enfants, Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale...), sous la responsabilité du Médecin-chef.

C'est en ce sens que le Conseil départemental via sa Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse – et plus particulièrement le Service de Protection Maternelle et Infantile et Actions de Santé - en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, a souhaité s'engager dans le projet national PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents : un Outil de renforcement des services de PMI).

Qu'est-ce que PANJO ?

Validée scientifiquement, cette intervention de prévention précoce a pour but de soutenir la création de liens d'attachements sécurisants entre le bébé et son(s) parent(s). Elle se déploie dans le cadre des « 1000 jours ». L'enfant pourra développer son plein potentiel affectif, cognitif et physique. PANJO contribuera ainsi à réduire les inégalités sociales de santé.

Qui cela concerne-t-il ?

Toutes les personnes rencontrant des situations particulièrement stressantes pendant la grossesse et après l'accouchement, notamment, les familles qui présenteraient une fragilité psychologique liée à la grossesse ou la parentalité, ressentiraient un manque de soutien de leur entourage proche ou rencontreraient des difficultés financières, alimentaires,...

En quoi cela consiste ?

Les sages-femmes et/ou infirmières puéricultrices de PMI, spécialement formées, réalisent 6 visites minimum au domicile des futurs et jeunes parents, renforcées par des « activités attachement » à mener avec le(s) parent(s) pour développer des interactions positives et régulières, et basées sur les préoccupations et les savoir-faire de ces derniers.

Pour préparer cet accompagnement, les équipes seront spécifiquement formées. C'est ainsi que la première session de formation, sur les 3 prévues, débute ce 21 septembre, animée par l'Institut parentalité formation, à Tremplin Nature, à Guéret.

La Creuse sera le premier des 6 départements engagés dans la démarche à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, à démarrer PANJO. Ces 6 départements ont été retenus par le faible taux d'indicateur et par la volonté des équipes de PMI de s'engager pour l'amélioration du suivi et de l'accompagnement des parents.

25 agents du Conseil départemental (médecins, sages-femmes, infirmières-puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, techniciens de l'intervention sociale et familiale, suivront cette première formation. Pour les 2 sessions suivantes, seules les sages-femmes et infirmières-puéricultrices seront mobilisées pour une formation-action avec mises en situation devant aboutir à des visites à domicile suivies et évaluées pas Santé publique France.

Les résultats du déploiement de PANJO feront l'objet d'un suivi dans le cadre du Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2023-2028. Les résultats seront partagés annuellement par l'Agence régionale de santé avec les territoires expérimentateurs et Santé publique France. A l'échelle régionale, l'objectif est d'intégrer progressivement l'ensemble des départements de Nouvelle-Aquitaine, sur la base du volontariat.

Une démarche partenariale

PANJO, c'est avant tout un dispositif déployé de façon collaborative grâce à l'intervention de divers acteurs dans le domaine de la santé :

- L'ARS Nouvelle-Aquitaine et sa direction départementale de la Creuse pour financer les formations-supervisions, faciliter la collaboration des acteurs et articuler les dispositifs de prévention périnatale
- Santé publique France sur les aspects conseil scientifique et méthodologique, ingénierie de formation, monitoring du déploiement et ingénierie d'évaluation d'efficacité
- L'Institut de la parentalité pour le conseil méthodologique, le conseil scientifique sur l'attachement, l'ingénierie et animation des Formations et l'accompagnement des pratiques professionnelles
- Le Conseil départemental avec le recrutement d'une sage-femme supplémentaire (poste entièrement autofinancé) pour la réalisation des visites à domicile PANJO via les équipes de PMI, l'ingénierie d'implantation du programme, la gestion des ressources pour une implantation durable, la logistique du déploiement de PANJO en Creuse ainsi que la collecte et la remontée des données vers Santé publique France